

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2026/E1/002**

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DES 29 ET 30 JANVIER 2026

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MUDIFICA DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI
CORSICA IN URGANISIMI VARII**

**MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

Depuis le début de la mandature, par un certain nombre de délibérations visées en référence, l'Assemblée de Corse a procédé à la désignation de ses représentants au sein de divers organismes.

Toutefois, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'y apporter certaines modifications.

En premier lieu, pour faire suite à la démission de M. Alexandre VINCIGUERRA de son mandat de conseiller à l'Assemblée de Corse, votre Assemblée doit procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

- Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de Corse PNRC
- Commission Locale de l'Eau du SAGE des bassins versants de la Gravona et du Prunelli et des golfes d'Ajaccio et de Lava
- Conseil des sites de Corse :
 - Tronc commun aux formations dites "de la nature, des paysages et des sites", "du patrimoine et de l'architecture" et "des carrières") et
 - Formation "du patrimoine et de l'architecture"
- Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)
- Bureau du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)
- Centre National de la Formation Professionnelle
- Bureau du Comité d'évaluation des politiques publiques
- Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse (CAUC)

Par ailleurs, les statuts du Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse (CAUC) (Titre IV De la Composition du Conseil de l'Aménagement et de l'Urbanisme de Corse disposant en leur article 9 que « sont membres de droit un représentant de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse qui pourra, en cas de besoin, se faire remplacer par un suppléant », il convient également de désigner un représentant titulaire et un suppléant pour le groupe « Un 'Altra strada » rendue nécessaire par la création du groupe intervenue le 26 juin 2025.

Vous trouverez, dans le tableau annexé, l'ensemble des organismes concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.